

## Lettre 1 aux non titulaires de l'académie Nancy Metz.

Si vous visitez cette rubrique c'est que vous êtes concernés pour vous ou pour des amis. N'hésitez pas à venir chercher des renseignements et poser les questions qui vous taraudent. Nous ferons notre possible pour vous répondre et servir d'intermédiaire le cas échéant.

La question des enseignants non titulaires en EPS a son importance dans les axes de travail des membres du bureau académique. En effet, alors que le SNEP réclame avec toujours autant de force l'augmentation des postes aux deux concours de recrutement, la réponse gouvernementale est encore de recruter des personnels corvéables, et notre mission est de prendre la défense de tous les personnels d'EPS.

Alors que les personnels titulaires ZR devraient permettre de remplacer tous les collègues de l'académie dont les postes sont laissés vacants pour diverses raisons, cette année encore, le rectorat a recruté plus de 60 personnes à des fins de contractualisation précaire.

Nous ne sommes pas favorables au recrutement de contractuels parce que nous sommes contre l'exploitation de personnels et que nous préférierions que tous ces contractuels puissent être embauchés définitivement avec un statut confortable.

Cependant force est de constater que ces collègues existent bel et bien, qu'ils ont besoin d'être entendus et soutenus dans toutes leurs démarches. C'est pourquoi nous avons ouvert un dossier suivi par une collègue qui a par ailleurs comme la plupart des titulaires, commencé par expérimenter la voie contractuelle et connaît un peu vos difficultés.

Le Rectorat ne nous transmet pas les listes de contractuels. Nous n'avons donc guère d'informations sur vous si vous ne vous faites pas connaître de nous.

Ce coin du site SNEP académique vous permettra de trouver des informations et vous guidera vers le site national sans vous y perdre.

Une commission nationale récemment reconstruite se réunit plusieurs fois dans l'année pour suivre le dossier. Chaque académie y est représentée.

Nous abordons les points d'actualité comme par exemple celui-ci qui vous concerne au plus haut point : en raison du confinement le risque accentué concernant la carence de 4 mois dans les 6 années d'ancienneté pour la valorisation de CDD en CDI.

*Des représentants de la FSU ont alerté Monsieur Olivier Dussopt jeudi 9 avril quant à la prise en compte des 4 mois de carence sur les contrats de non titulaires dans le calcul de leur carrière en vue de l'obtention d'un CDI.*

*La FSU a demandé que les contrats soient au maximum renouvelés et, quand ce n'est pas le cas, qu'au moins le décompte des 4 mois d'interruption à ne pas dépasser pour bénéficier d'un CDI soit interrompu pendant toute la période de confinement. Olivier Dussopt les a assurés qu'il regarderait cette demande d'interruption du décompte, demande qui ne lui avait pas été soumise jusqu'à présent et qui « mérite en effet examen » selon lui.*

Grace à l'intervention des divers syndicats FSU le doigt a donc été mis sur ce risque encouru par nombre de collègues concernés ! Sur le plan local, la réponse académique à cette question a été :

*En début de confinement : Les contrats longs sont placés en absence exceptionnelle rémunérée sans jour de carence et les contrats connus de remplacement seront prolongés de la même manière. Aujourd'hui ( après 6 semaines de confinement) : Tous les contrats en cours avant confinement ont été reconduits si les titulaires absents n'étaient pas en mesure de reprendre leur service. Les enseignants qui n'avaient pas de contrat avant le confinement relèvent a priori de Pôle Emploi. La question de l'interruption de quatre mois englobant le confinement est très intéressante, nous attendons avec intérêt la suite donnée*

Vous êtes concerné par ce traitement ?

Vous avez des craintes ?

Prenez contact avec le SNEP .

Armelle Amann : armelleamann-snep.non.titulaire@yahoo.fr